

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **22 JANVIER 2023**

## **"l'État est défaillant !" on connaît la chanson, place aux réquisitions !**

### **L'hébergement d'urgence relève bien de la compétence de la préfecture.**

Elle assume pourtant un manque d'hébergement d'urgence depuis des années. Malheureusement, aucune mobilisation n'est venue améliorer la situation :

Ni pendant l'été caniculaire qui a vu l'occupation de l'esplanade de la Caserne de Bonne par 80 familles sans logis du DAL, manifestant jour et nuit pour le respect de leurs droits.

Ni durant l'automne glaçant où des dizaines d'écoles ont été occupées pour loger des enfants à la rue, mobilisant au passage des associations et des éluEs comme jamais auparavant pour faire entendre raison à l'État.

### **Doit-on pour autant laisser mourir de froid des sans-logis?**

Cet hiver, ce sont les sans-logis qui trinquent de cette inertie, comme d'habitude. Et ce seraient les parents d'élèves et les associations qui devraient prendre la lourde responsabilité de les héberger dans les écoles ? (dont 7 sont actuellement occupées, et non pas 4 comme le prétend la Ville de Grenoble).

### **La ville de Grenoble peut être en appui des collectifs qui cherchent des solutions de logement.**

Nous savons qu'il existe dans plusieurs écoles de la ville de Grenoble des logements d'instituteurs parfaitement habitables mais vides d'occupants et non réattribués. Ces logements pourraient apporter l'humanité à ces familles et un fort soutien aux collectifs qui les soutiennent sans pour autant arrêter d'agir auprès de l'état pour qu'il joue son rôle.

### **Le maire dispose de nombreux pouvoirs de police administratifs pour agir.**

C'est précisément ce que cache Mme Garnier dans sa récente interview: le maire, les maires, disposent de pouvoirs de police, qui l'autorisent à prendre des mesures d'urgence pour protéger ses administrés et reloger les femmes, enfants mais aussi hommes seuls que l'État et le Conseil Départemental laissent de côté. De telles mesures constitueraient des actes de résistance face aux effets dramatiques de la crise du logement et aux carences de l'État .

### **Le conseil municipal de Grenoble s'est déjà engagé à réquisitionner.**

Le 27 juin 2022, en pleine occupation de l'esplanade de la Caserne de Bonne par les familles du DAL, le Conseil Municipal a voté que "La Ville souhaite expérimenter et mettre en œuvre une politique publique efficace de réquisition de logements et de biens vacants publics comme privés afin de répondre aussi bien à l'urgence sociale face à la pénurie de logement et à son coût parfois prohibitif, qu'à l'absurdité structurelle de la vacance en termes écologique et social."

### **Huit mois plus tard, cette possibilité concrète lui est offerte sur un plateau d'argent.**

Il y a une mobilisation citoyenne très forte et ses propres écoles sont occupées, car "l'État est défaillant". Il s'agit d'une opportunité juridique et politique jamais vue pour agir en justifiant de la carence de la préfecture !

### **On ne veut plus attendre de nouveaux morts de la rue !**

La Ville doit appliquer en urgence la loi de réquisition comme elle s'est engagée à le faire, sachant que le projet de loi Kasbarian-Bergé pourrait doubler le nombre de personnes SDF!

**Signataires: Collectifs des écoles occupées, FCPE 38, DAL 38, Intersyndicale enfants migrants à la rue (Sud Educ, CNT, FSU)**